Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF _rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie : Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée._

Paris, le 2 septembre 2025

La Poste
À l'attention de M. Philippe Wahl, président-directeur général
9, rue du colonel Pierre Avia
75015 Paris

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : non-respect de l'article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 - Recours amiable

Monsieur le Président-directeur général,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 par La Poste.

En effet, cette dernière a installé sur des véhicules une mention destinée à l'information du public et comprenant l'expression anglaise « supply chain » *(voir pièce jointe n°1).*

Or, cet emploi d'expressions en langue étrangère contrevient à l'article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 *(voir pièce jointe n°2).*

Aussi, par la présente, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que cette mention soit changée, et que soit employée une expression française. L'expression anglaise « supply chain » a fait l'objet d'une traduction publiée au Journal officiel *(voir pièce jointe n°3).*

Veuillez nous transmettre, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement à mettre votre établissement en conformité.

Si notre demande se heurte à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant la présence de cette expression anglaise malgré sa non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément.

À défaut, notre association engagera une procédure juridictionnelle pour trancher ce litige.

Nous vous prions, Monsieur le Président-directeur général, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Serge Dubief

Président

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z
Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine _/ Téléphone : 06 59 74 72 82_
Courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF _rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie : Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée._

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Images montrant la présence de l'expression anglaise « supply chain » sur une mention destinée à l'information du public

1.1

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z
Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine _/ Téléphone : 06 59 74 72 82_
Courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

1.2

La puis ance lo istique
de La P ste au ervice
de votr supply chain.

1.3

LOG'ISSIMO
La puissance logistique
de La Poste au service
de votre supply chain.
LA POSTE

1.4

LOG'ISSIMO
La puissance logistique de La Poste
au service de votre supply chain.

Pièce n° 2 – Article 3 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française :

Article 3

Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.

(…)

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341

Pièce n° 3 – Publication au Journal officiel d'une traduction de l'expression anglaise « supply chain »

chaîne logistique

Journal officiel du 14/05/2005

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des processus nécessaires pour fournir des produits ou des services.

Équivalent étranger

supply chain (en)

Source : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON930